

## Informations

### Formation HANDISUB EH1

25 et 26 novembre 2017

### Module **COMPLEMENTAIRE MCP**

2 décembre 2017 matin

## FORMATION

La **formation Handisub** proposée par la Commission Technique Départementale du 94 est constituée de 2 parties :

1. La **formation EH1** durant 2 jours avec une ½ journée en piscine.  
Il est obligatoire d'être au minimum initiateur pour suivre cette formation.
2. Le **module complémentaire MCP** (Mental, Cognitif et Psychique) durant ½ journée et complété par une séance en piscine un soir en semaine de janvier (à préciser le jour de la formation).  
Il est obligatoire d'être EH1 pour suivre ce module.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Formation EH1 : **100 €** (organisation, repas, a piscine et carte FFESSM).

Module complémentaire MCP : **10 €** (organisation).

Le paiement (100 €, 10 € ou 110 €) se fait par chèque :

- Personnel ou de Club
- A l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM »

et est à envoyer à :

Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et les noms des stagiaires concernés.

Une attestation de paiement sera fourni aux stagiaires après la formation.

Le remboursement de l'inscription n'est possible que s'il est demandé au minimum 10 jours avant la date de début de la formation.

La date limite des inscriptions est fixée au **17 novembre 2017**.

Le nombre maximum de participant à la formation EH1 est de 15. La CTD 94 se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

## LIEU ET HORAIRES

Formation EH1 :

Le stage se déroulera **Salle Costes - 47 avenue du château à Vincennes.**

Les 2 jours, les horaires sont de 9h00 à 17h30. L'heure de fin peut varier en fonction du déroulement des cours.

Le dimanche matin se consacré à la formation en piscine (à Vincennes). Les stagiaires devront venir avec leur matériel PMT.

Module MCP :

La partie théorique de ce module se déroulera **Maison des associations – 41-43 rue Raymond du Temple à Vincennes**

## DOCUMENTS A FOURNIR

Le premier jour, les stagiaires doivent venir avec :

- Leurs papiers d'identités.
- Leur carte de niveau de plongée.
- Leur licence en cours de validité.

Les stagiaires EH1 doivent également venir avec un certificat médical de moins d'un an.

## CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à [technique.codep94@gmail.com](mailto:technique.codep94@gmail.com).